

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Par les présentes, avis est donné par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard :

QUE lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le vendredi 16 décembre 2022, à 19h30, à l'église de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, le conseil municipal procédera à l'adoption du budget de l'année 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations comme susdit.

Donné à Saint-Adolphe d'Howard,
ce 7 décembre 2022



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 7 décembre 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour de décembre 2022



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier